|  |  |
| --- | --- |
| **01-cpias-quadri-dvlp_petit4** | Recommandations régionales pour la prise en charge en officine de patients présentant des symptômes évocateurs du COVID-19*13/03/2020* |
|

‑

# Préambule

En stade épidémique, les patients présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 pourront être pris en charge en ville selon la sévérité des symptômes. En stade 3, il n’y a plus de dépistage du COVID-19 confirmé par test biologique pour les patients non hospitalisés.

La majorité des infections COVID-19 ne présentent pas de gravité. Les personnes à risque de formes compliquées sont les personnes âgées et les personnes atteintes de certaines pathologies chroniques (insuffisance respiratoire…). La contamination se fait par le contact rapproché (projection de gouttelettes, et/ou contamination vers l’oropharynx ou les yeux par l’intermédiaire des mains).

La conduite à tenir proposée ci-dessous est susceptible d’évoluer à la lumière des recommandations nationales ou régionales.

# Conduite à tenir au comptoir de la pharmacie

**Accueil**

Au plus près de l’entrée :

Affichage rappel des mesures barrières

Mise à disposition si possible de gel ou solutions hydro-alcooliques aux différents points névralgiques

**Mesures vis-à-vis des patients présentant des symptômes évocateurs du COVID-19**

En présence de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux et/ou fièvre et/ou gênes respiratoires, il est recommandé dans tous les cas :

* d’isoler le patient des autres personnes
* de lui remettre un masque si possible
* de lui rappeler les mesures barrières

et de conseiller le patient pour une prise en charge optimale en fonction de la sévérité de ses symptômes dans l’attente d’une prise en charge médicale (voir algorithme ci-dessous)

Le patient présente des symptômes évocateurs du Covid-19 avec une majoration des signes cliniques

Non

Oui

# Mesures pour les équipes et les locaux

Conseiller au patient :

* de prendre un traitement symptomatique (privilégier le paracétamol sur l’ibuprofene – les anti-tussifs ne sont pas recommandés)
* de surveiller l’évolution des symptômes
* de réduire si possible ses activités sociales et les contacts avec les personnes fragiles
* de contacter son médecin traitant
* si aggravation, appeler le SAMU centre 15

Remettre au patient 5 masques du stock état et la fiche « consignes à domicile » avec traçabilité (nom-prénom, date) si possible

Conseiller au patient :

* de rentrer chez lui et d’appeler le SAMU centre 15
* de communiquer par téléphone, de porter un masque si possible en cas de déplacement indispensable et d’éviter les contacts

Remettre au patient 5 masques du stock état avec traçabilité (nom-prénom, date) si possible

**Protection de l’équipe**

L’usage à titre préventif d’équipements de protection (masque, surblouse, gants,…) pour les professionnels sans contact rapproché (**plus de 15 minutes à moins d’un mètre**) avec les malades n’est pas utile.

En revanche,

* la réalisation de gestes d’hygiène des mains (lavage, usage de solution ou de gel Hydro-alcoolique) est essentielle
* le port de lentilles de contact est à proscrire au profit des lunettes de vue
* Eviter les contacts rapprochés avec les personnes présentant des signes d’infection respiratoire.
* Utiliser des lingettes à usage unique (si possible pré-imprégnées) pour réaliser le bionettoyage
	+ des surfaces « contact » (comptoir, Pinpad pour paiement, clavier ordinateur …)
	+ des dispositifs médicaux (brassard à tension, …)

**En cas de signes d’infection respiratoire chez un membre de l’équipe**

* celui-ci doit porter un masque chirurgical dès leur apparition
* se désinfecter très régulièrement les mains
* respecter les recommandations précitées

**Masques**

Vous disposez d’un « stock état » qui est à délivrer selon les recommandations nationales aux professionnels de santé et à la mise place des mesures de protection dans les situations décrites plus haut.

**Bionettoyage des sols et surface [[1]](#footnote-1)**

* Information des personnels en charge du nettoyage des sols et des surfaces
* Equipement de protection à mettre à disposition : surblouse à manches longues si possible et gants de ménage
	+ Protocole :
	+ Ne pas générer de levée de poussière : ne pas utiliser d’aspirateur, ne pas réaliser de balayage à sec
	+ Utiliser un produit détergent - désinfectant virucide (Norme NF14476)- alcool
	+ Pré-imprégner les dispositifs (si possible à usage unique) suivants :
	+ Pour les surfaces hautes des lingettes ou des chiffonnettes
	+ Pour le sol un bandeau de lavage
	+ Nettoyer et désinfecter en un temps, du plus propre au plus sale, en commençant par les surfaces hautes
	+ Eliminer les lingettes/chiffonnettes et les bandeaux de lavage à usage unique et les équipements de protection dans un sac pour ordures ménagères qui doit être étanche
	+ Laver/ désinfecter les mains (friction hydro alcoolique)
	+ Fermer hermétiquement le sac pour ordures ménagères
	+ Re-Laver/ désinfecter les mains (friction hydro alcoolique)
	+ Si utilisation de dispositifs recyclables, les essorer, les rincer et les laisser sécher dans le seau (préalablement vidé)

**Rappel des « mesures barrières »**

Lavez-vous les mains très régulièrement ou à défaut utiliser le gel ou solution hydro-alcoolique

Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir

Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez- les dans une poubelle

Saluez sans serrer la main et évitez les embrassades

Limitez vos activités collectives à l’indispensable

Gardez vos distances les uns vis-à-vis des autres

Aérez régulièrement votre domicile

# Recommandations nationales

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_filiere_ambulatoire_cas_confirmes.pdf>

1. * Dès lors que le protocole ci-dessus est respecté, le port d’un masque est inutile car il n’y a pas de risque d’aérosolisation à partir du sol et des surfaces
	* Au regard des connaissances actuelles\*, la durée de vie du coronavirus sur les surfaces inertes sèches serait de quelques heures à plusieurs jours sur des surfaces humides.*\* sources : OMS, Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), Institut national de recherche et de sécurité des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS)* [↑](#footnote-ref-1)